



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, édictant l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE N^o 16-14-06

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 3)

À sa séance ordinaire du 5 avril 2016, le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension décrète:

Édicter une ordonnance établissant l'inversion du sens de la circulation sur la 42^e Rue vers la direction Ouest entre la 24^e Avenue et le boulevard Pie-IX.

Le 13 avril 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

[Publication : Journal de Saint-Michel, édition du 13 avril 2016](#)